Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260945-DE

Huismes

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-45
7124 Décision modificative budgétaire

Date de la convocation :
9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représentés : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : **Budget unique 2026 -Décision modificative n° 2026-02**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour financer notamment du matériel de climatisation non prévu au budget initial

Ainsi, il est proposé la décision modificative suivante :

En dépenses de la section de fonctionnement ;

Chapitre 011-charges à caractère général compte 615221	-5 000€
Chapitre 023-virement à la section d'investissement	+ 5 000€

En section d'investissement,

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000€ en recettes
Chapitre 21 immobilisations corporelles compte 2188	+ 5 000€ en dépenses

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ACCEPTE** à l'unanimité d'effectuer ces virements de crédits.

Pour extrait conforme
Fait en mairie de HUISMES, le 15 septembre 2026

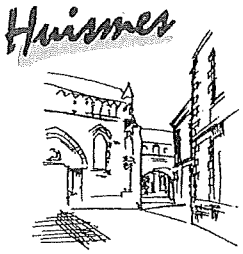
Notification ou Publication le :
Denis MOUTARDIER

MAIRIE DE HUISMES

Le Maire
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260946-DE



MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-46
7.5 subventions

Date de la convocation :
9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Amélie REMBAUX, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représentés : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : Appel à projets sobriété énergétique 2026

La commune de Huismes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2026-20 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Huismes,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Huismes souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de la mairie (grenier)

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Dépenses		***Recettes***	
COMMUNE DE HUISMES (80%)	***8 021.00€ HT 9 626€ TTC***	*SIEIL (20%)*	***2 005.00 HT 2 405.20€ TTC***

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260946-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la mairie (grenier)
- **S'engage** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- **S'assure** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **Autorise** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Notification ou Publication le :
Le Maire
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en Mairie de Huismes, le 15 septembre 2026

Le Maire
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260947-DE



MAIRIE DE HUISMES
37420

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-47
8.4 Aménagement du territoire

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre** , à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents *:* Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représenté : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : Aides pour la rénovation de l'habitat dans le cadre du Pacte Territorial Touraine France Renov (PTTFR) ; validation de la zone prioritaire

Vu la Délibération communautaire n°2025-357 en date du 13 novembre 2025 validant le projet de PTTFR
Vu la Délibération communautaire n°2025-414 en date du 16 décembre 2025 attribuant le marché d'animation du PTTFR
Vu la convention du Pacte Territorial Touraine France Rénov' du Conseil départemental d'Indre et Loire 2025-2027 signée le 30/06/2025
Vu la convention du Volet accompagnement 2026-2027 de la CC Chinon Vienne et Loire du Pacte Territorial Touraine France Rénov' signée le 19/12/2025

PRESENTATION

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire se sont engagées dans un Pacte Territorial Touraine France Rénov' (PTTFR) pour la période 2025-2027 inclus.
Ce nouveau dispositif remplace totalement le volet classique de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis le 1er janvier 2026.
Afin de poursuivre la dynamique d'accompagnement humain et technique engagée sur l'OPAH classique, la CCCVL a décidé de mettre en œuvre la déclinaison locale du PTTFR en activant le volet 3 "accompagnement". Ce volet se traduit notamment par une aide au montage de dossiers mais également par un ensemble d'aides financières au profit des ménages, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs.

Parmi ces aides locales, certaines sont conditionnées à la localisation du projet :

- Bonus pour la sortie d'un logement vacant ou création d'un logement dans un bâti inoccupé
- Rénovation de façades
- Conventionnement d'un logement locatif

Ces trois aides sont éligibles si elles sont localisées dans un secteur prioritaire défini pour chaque commune de la CCCVL.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260947-DE

Dans ce cadre, la Commune est invitée à préciser le périmètre géographique de son « secteur prioritaire » au sein duquel elle souhaite accentuer la dynamique de mise en valeur de son patrimoine et de remise sur le marché de logements.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE DEFINIR le « secteur prioritaire » de la commune pour le PTTFR tel que représenté par le périmètre annexé à la présente délibération

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à informer les services compétents de la CCCVL de cette décision.

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE,** à l'unanimité

DEFINIT le "secteur prioritaire" de la commune pour le PTTFR tel que représenté sur le plan annexé à la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à informer les services compétents de la CCCVL de cette décision.

Pour extrait conforme
Fait en mairie de HUISMES, le 15 septembre 2026

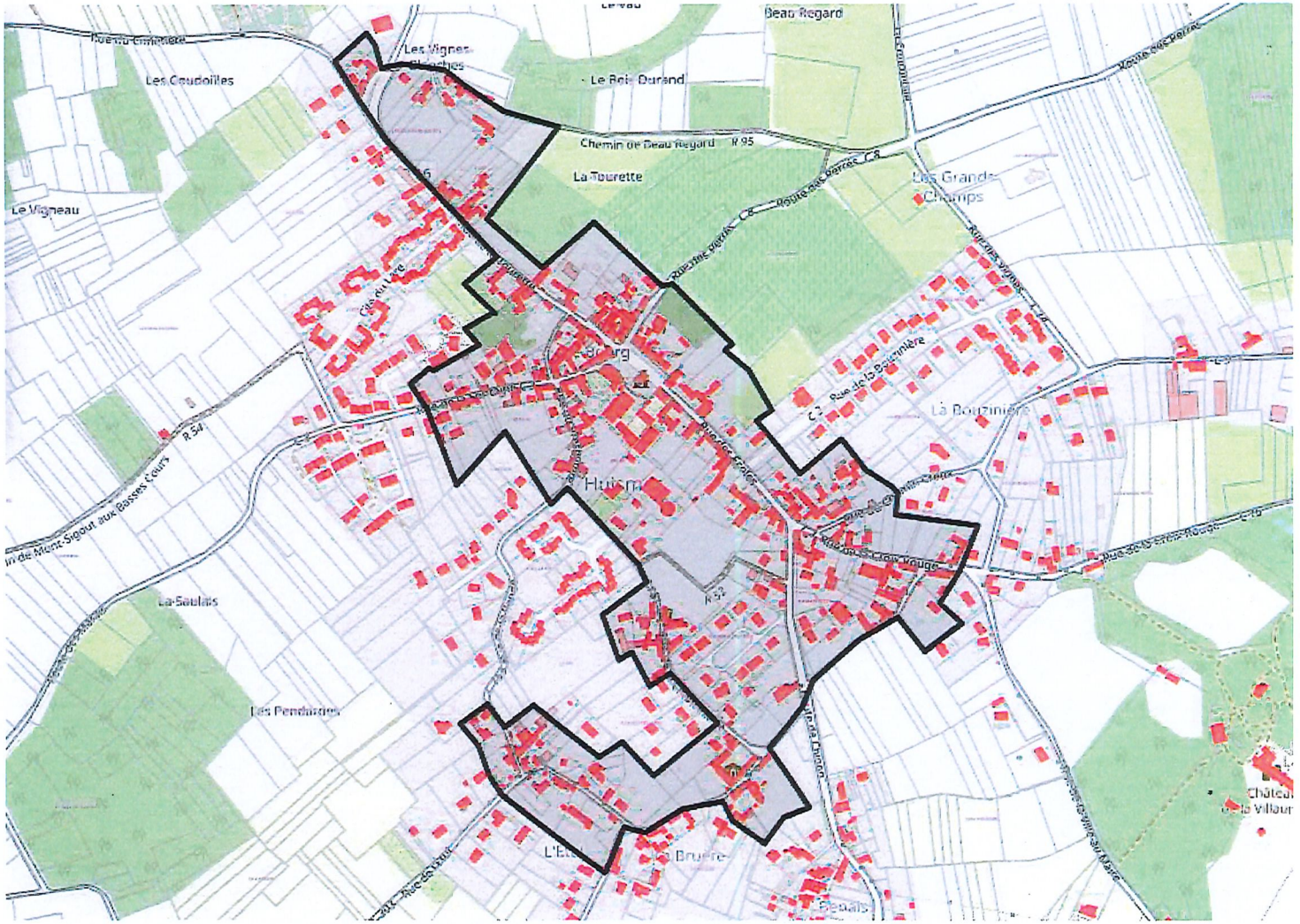
Notification ou Publication le :
Denis MOUTARDIER

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)

Le Maire
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

HUISMES



Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260947-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260948-DE

Huismes

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-48
5.7 Intercommunalité

Date de la convocation :
9 Septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre**, à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représenté : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée :AmélieREMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : **Dotation « aménités rurales » : reversement d'une partie au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine**

La commune de Huismes est membre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
A ce titre, la commune a reçu pour l'exercice 2026 une dotation « aménités rurales » de 15 695€.
Elle doit permettre de mener des actions de protection et de valorisation des patrimoines naturels sur la commune. Le PNR réalise de nombreuses actions et supporte l'essentiel des charges. Il ne facture aux communes que les actions lourdes nécessitant plus de 5 jours de chargé de projet.
Le PNR est dans une situation financière fragile depuis quelques années. Le PNR est un syndicat mixte et ne bénéficie pas d'impôt. Ses recettes sont constituées des contributions des 2 régions, des deux départements et des cotisations des communes ou EPCI.
En mars 2023, le comité syndical du PNR avait émis le vœu que les communes reversent 15% de leur dotation « biodiversité ».

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de reverser une partie de sa dotation au PNR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **APRES EN AVOIR DELIBERE,** à l'unanimité
-**DONNE SON ACCORD** pour reverser une partie de la dotation « aménités rurales » au Parc Naturel Loire Anjou Touraine.
-**DECIDE**, de reverser la somme de 1000 euros au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine au titre de l'exercice 2026

Notification ou publication le:
Le Maire
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en Mairie de Huismes, le 15 septembre 2026
Le Maire,
Denis MOUTARDIER

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)

La Secrétaire de séance,
Sabine CHELGHAM

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260949-DE

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 septembre 2026

Délibération n° 2026-09-49
1112 Signature contrat de maintenance

Date de la convocation :
9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représenté : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : **Renouvellement contrat de maintenance annuelle du parc informatique de la mairie auprès de la société 2C-2I**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2026/2027 le contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie. L'actuel prestataire, la société 2C-2I, a déposé une nouvelle offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1) **ACCEPTE** à l'unanimité de renouveler le contrat de maintenance annuelle du parc informatique pour 2026/2027 à la société 2C-2I pour un montant de 2 250 euros hors taxes (contrat de télémaintenance + 1 jour de maintenance préventive + licences antivirus).
2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat annuel proposé par la société 2 C-2I
3) **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique de l'année 2026.

Notification ou Publication le :
Le Maire,
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en mairie de HUISMES, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance,
Sabine CHELGHAM

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260950-DE

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-50
7.10 Divers

Date de la convocation:
9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents **:** Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représenté : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée **:** Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : **Adhésion à la convention PAYFIP**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-5-1,
Vu le décret 2018-689 du 1er août 2018,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,
Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de HUISMES de proposer un service de paiement en ligne,
Considérant que l'offre de paiement Payfip proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible en ligne,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, à l'unanimité,

-**DECIDE** de mettre en place l'offre de paiement PayFIP en ligne proposée par la DGFIP
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP ou tout autre document relatif à ce domaine.

Notification ou publication le:
Le Maire
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en Mairie de Huismes, le 15 septembre 2026
Le Maire,
Denis MOUTARDIER
La Secrétaire de séance,
Sabine CHELGHAM

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260951-DE

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-51
7.5 Subventions

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représentés : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance :Sabine CHELGHAM

Objet : **Attribution d'une subvention à L'Association des Fêtes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de chaque vide-greniers organisé par une association sur son territoire, la commune doit facturer les droits de place liés au vide-greniers.
Afin de ne pas pénaliser les associations il est convenu de reverser cette somme sous forme de subvention à l'association.
Monsieur le Maire propose que la commune de Huismes verse la somme de **76 €** sous forme de subvention pour le remboursement des droits de place lié au vide-greniers de septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, donne son accord à l'unanimité pour le versement de 76.00€ à l'association des Fêtes de Huismes.

Pour extrait conforme
Fait en mairie de HUISMES, le 15 septembre 2026

Notification ou Publication le :
Denis MOUTARDIER

Le Maire
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260952-DE



MAIRIE DE HUISMES
37420

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-52
7.5 subventions

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures;

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représentés : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusés : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : Appel à projets sobriété énergétique 2026

La commune de Huismes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2026-20 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Huismes,

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Huismes souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de la mairie (grenier)

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Dépenses		***Recettes***	
COMMUNE DE HUISMES (75%)	***7 519.50€ HT 9 023.40€ TTC***	*SIEIL (25%)*	***2 506.50 HT 3 007.80€ TTC***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260952-DE

- **Décide** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la mairie (grenier)
- **S'engage** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- **S'assure** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **Autorise** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Notification ou Publication le :
Le Maire
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en Mairie de Huismes, le 15 septembre 2026

Le Maire
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260953-DE

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-53
3.3 Locations

Date de la convocation :
9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents **:** Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représentés **:** Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : Convention de mise à disposition des locaux du stade Roland RAFFAULT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réfection des vestiaires pour laquelle la commune de Huismes a obtenu une subvention du Fonds d'Aide pour le Football Amateur, une convention doit être signée entre la commune et la ligue de football du centre val de Loire officialisant la mise à disposition de ces locaux au club de football Saint Benoit Huismes.

Cette convention est fixée pour 4 saisons, elle indique les équipements mis à disposition ainsi que les conditions d'entretien et de maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition entre la commune et la ligue de Football et le district d'Indre et Loire

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Notification ou Publication le :
Le Maire
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en Mairie de Huismes, le 15 septembre 2026

Le Maire
Denis MOUTARDIER

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260954-DE

Huismes

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-54
7124 Décision modificative budgétaire

Date de la convocation :
9 septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, **le 14 septembre ,** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représenté : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : **Budget unique 2026-Décision modificative n° 2026-03**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits au sein de la section d'investissement pour financer notamment un complément de travaux de voirie

Ainsi, il est proposé la décision modificative suivante :

En dépenses de la section d'investissement

Chapitre 21-immobilisations corporelles compte 2156	-4 000€
Chapitre 21-immobilisations corporelles compte 2152 op 17(voirie)	+ 4 000€

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE

- ACCEPTE à l'unanimité d'effectuer ces virements de crédits.

Pour extrait conforme
Fait en mairie de HUISMES, le 15 septembre 2026

Notification ou Publication le :
Denis MOUTARDIER

Le Maire
Denis MOUTARDIER

MAIRIE DE HUISMES

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 17/09/2026
ID : 037-213701188-20260914-20260955-DE

MAIRIE DE HUISMES
37420

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de HUISMES

Séance du 14 Septembre 2026

Délibération n° 2026-09-55
7.10 Divers

Date de la convocation :
9 Septembre 2026

Membres	15
Présents	**13**
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le **14 septembre**, à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Représenté : Cyril DELALANDE donne procuration à Alain MORILLON
Excusée :AmélieREMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Objet : **Vente de peupliers**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est vendeuse de trois parcelles de peupliers (256 arbres) cadastrées E 647 à "Fromentière",E 877 à "Les Basses Mottes" ,A 519 à "Les mottes"
parcelles

Plusieurs propositions ont été faites.
La SAS GUILLON a été retenue pour la meilleure offre pour un montant de 21 000 euros.
Les parcelles seront laissées prêtes à être replantées.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:
ACCEPTE l'offre de la SAS GUILLON .

Notification ou publication le:
Le Maire
Denis MOUTARDIER

Pour extrait conforme,
Fait en Mairie de Huismes, le 15 septembre 2026
Le Maire,
Denis MOUTARDIER

La Secrétaire de séance,
Sabine CHELGHAM

MAIRIE DE HUISMES (I.-&-L.)